

DEJEPS

perfectionnement sportif mention « badminton »

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 36252)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement ou l'entraînement en badminton nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code.

Aptitudes à l'emploi - Pédagogie - Sens de l'organisation - Sens des responsabilités - Sens de l'observation - Aisance relationnelle

Compétence - concevoir un projet d'action

Compétence - coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

Compétence - conduire une démarche de perfectionnement sportif en badminton

Compétence - encadrer le badminton en sécurité

FORMATION

Durée	Dates de rentrées
13 mois	Juin

Lieux de formation possibles

> CREPS AURA - Voiron (38)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date.

Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Justifier d'une pratique compétitive de premier classement fédéral minimum ;
- justifier d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel en badminton de deux saisons sportives minimum.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production

- d'une attestation de pratique compétitive à un niveau de premier classement fédéral, délivrée par le directeur technique national du badminton ou son représentant ;

- d'une attestation justifiant d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel en badminton de deux saisons sportives au minimum, délivrée par le responsable de la ou des structures.

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de badminton Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de badminton Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en badminton Encadrement du badminton en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers Compétences attestées : conc.

Emplois accessibles

> Postes : La certification permet d'occuper des emplois d'entraîneur et d'agent de développement en badminton

> Secteurs : Les titulaires du DE JEPS « badminton » évoluent très majoritairement dans le secteur fédéral. Ils assument principalement des missions d'encadrement de tous les publics - des loisirs jusqu'aux compétiteurs - et de dével

Poursuite d'études

- Une fois le diplôme obtenu

- il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 6) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 6 (équivalent BAC+3).

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

DEJEPS

perfectionnement sportif mention « badminton »

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 36252)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Compétences	Modalités d'évaluations
concevoir un projet d'action	<p>Les modalités d'évaluation sont :</p> <p>1) la production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en badminton suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.</p> <p>2.a) Un document écrit personnel présentant et analysant un plan d'entraînement et un plan d'enseignement d'un niveau de perfectionnement sportif en badminton</p> <p>2.b) une mise en situation professionnelle composée d'une conduite de séance en sécurité issue du plan d'entraînement ou d'enseignement en badminton susmentionné d'un niveau de perfectionnement sportif.</p> <p>2.c) un entretien portant sur la mise en œuvre pédagogique et sécuritaire de la séance encadrée et les plans d'entraînement et d'enseignement figurant dans le document susmentionné.</p> <p>3) Un document personnel présentant et analysant une expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de situations formatives en badminton relatives à l'encadrement sportif ou de la fonction d'officiel technique en lien à l'encadrement sportif, suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.</p>
coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	
conduire une démarche de perfectionnement sportif en badminton	
encadrer le badminton en sécurité	